

Vente

Location

Estimation

L'immobilier à Bordeaux Saint Augustin



## HONORAIRES DE LOCATION:

Selon la loi L. N° 89-462, 6 juill. 1989, art. 5, I, mod.par L. ALUR, art 1er, I, 8°

<b>PRESTATIONS</b>	<b>BAILLEUR</b>	<b>LOCATAIRE</b>
Frais de négociation et d'entremise	X	
Rédaction du bail		
Organisation de la visite		
Constitution du dossier du locataire	X	X
<b>10€ par m<sup>2</sup> de logement</b>		
Réalisation de l'état des lieux: <b>3 € par m<sup>2</sup> de logement</b>	X	X

**LOCATION de GARAGE : 22% du loyer annuel à la charge du locataire**